

LE POINT

SUR LES PETITES ARMES EN AFRIQUE

NO 1,
MARS 2002

Editorial

Depuis la conclusion de la conférence des Nations Unies en juillet 2001, sur les petites armes, plusieurs pays africains se sont mis à évaluer les engagements pris contre leur pratique nationale actuelle, en identifiant des domaines qui ont encore besoin des mesures pour combattre la prolifération et le trafic illégal des petites armes et armes légères. D'autres efforts sont aussi menés pour combattre la prolifération des petites armes.

Tout récemment, l'organisation de l'Unité africaine a envoyé une mission d'observateurs à Anjouan, aux Iles Comores, pour soutenir la collecte des armes et le programme dressé pour gérer le stockage, rentrant ainsi dans le cadre de l'accord pour la réconciliation aux Comores. En Sierra Leone, le désarmement et la démobilisation des 48 000 ancien-combattants sont terminés en janvier 2002, avec plus de 25 000 armes et 935 000 cartouches soumise.

Au niveau de la sous-région, le moratoire de l'Afrique de l'Ouest sur

l'importation, l'exportation et la fabrication des petites armes et d'armes légères a été renouvelé ; Les pays membres de la Communauté sud-africaine de développement ont adopté le protocole pour combattre les petites armes et la mise en œuvre de la Déclaration de Nairobi qui fêtera son deuxième anniversaire en mars, se poursuit dans la Corne et en Afrique de l'Est.

Sur le plan continental, l'Organisation de l'Unité africaine est en train d'élaborer un projet de plan pour la mise en exécution de la déclaration de Bamako. Ce projet jette les pierres de base de la déclaration en identifiant les mesures à prendre aux niveaux national, sous régional et régional, pour assurer que les principes dévoilés dans la déclaration soient réalisés. Le plan de la mise en exécution de Bamako identifie les actions suivantes:

- L'établissement des agences nationales de coordination.
- L'échange des informations.
- L'harmonisation des procédures législatives et administratives.



- La coopération entre états membres.
- La sensibilisation.
- La mobilisation des ressources et le financement des projets.

Chaque domaine aura une activité et des résultats spécifiques à réaliser ainsi que des besoins de ressources et d'un délai précis.

On dit souvent qu'il est facile de concevoir les idées, le défi reste à savoir comment les mettre en pratique.

Le défi qui doit être relevé est de traduire les engagements des Nations Unies, en rapport avec ses programmes d'actions sur les petites armes, la déclaration de Bamako et les accords de la sous-région en efforts capables de limiter la prolifération des petites armes et d'assurer à maintenir un continent plus paisible et stable pour le peuple africain.

Editorial	1
La Sierra Leone : La mise en revue du DDR	2
L'impact des petites armes à feu au Kenya	2
Protocole sur les armes à feu au sein du SADC	3
SARPPCO : Le maintien de l'ordre dans la région	4
Comores : la gestion des armes en pratique	4

SIERRA LEONE: La mise en revue du DDR

Le gouvernement de la Sierra Leone People's Party (SLPP) établi en 1996, le Ministère de la Reconstruction, de la relocalisation et de la réintégration, qui fut plus tard transformé en Commission Nationale pour la Reconstruction, la Relocalisation et la Réintégration (CNRRR). Cette commission est dotée d'un département chargé du désarmement des différentes Forces de guerre. En juillet 1998, ce département a été reconstitué en comite National pour le Désarmement, la Démobilisation et la Réintégration (NCDDR)

Le NCDDR avait pour objectif de consolider à court terme, la situation de sécurité existante afin de mettre en place la base d'une paix durable.

Ses buts étaient de:

- Collecter, détruire, débarrasser les combattants, des armes conventionnelles et munitions.
- Démobiliser environ 45 000 anciens combattants du Front Révolutionnaire Uni (R.U.F), de la Force de défense Civile (CDF) des soldats rebelles et des Forces paramilitaires.
- Se préparer pour une durable réintégration sociale et économique des anciens combattants afin d'assurer une sécurité à long terme.

- Le président de la République de la SIERRA LEONE préside le NCDDR qui est constitué de membres suivants:
- Le représentant des bailleurs de Fonds.
- Le ministre des informations et de la diffusion
- Le ministre des Finances.
- Le vice-ministre des défenses (qui est le coordinateur du CDF)
- Un représentant spécial des Nations-Unies
- Le commandant des Forces militaires des Nations Unies (UNAMIL)
- Le chef du R.U.F.

Le programme du désarmement en SIERRA LEONE a été mené en 2001 dans les centres d'accueil tout autour du pays. Ces centres d'accueil ont été utilisés pour une courte période nécessaire pour mener l'enregistrement et la collecte d'armes. Le désarmement a été organisé en cinq étapes:

- Réunion: Pour organiser l'arrivée des combattants et leur orientation sur le processus du désarmement.
- Entretien: Le recueillement des informations d'identification personnelles, l'enregistrement, la vérification des armes ou de pièces d'artillerie remises par les anciens combattants.
- La Collecte d'armes: Ceci exige l'étiquetage de toutes les armes ou de pièces d'artillerie et d'une manière temporaire, mettre hors d'état les armes et les arranger avant de les transporter dans leurs centres d'emménagement et de destruction.
- Certificat d'éligibilité: Vérification et autorisation des ancien-combattants par les Nations Unies, en vue de les rendre éligibles en tant que bénéficiaires du programme de DDR.
- Transport: Après être masqués et désarmés, les combattants étaient finalement rassemblés et organisés pour le déplacement vers les centres de démobilisation.

La démobilisation est le processus par lequel les ancien-combattants sont désarmés, accueillis, et pourvus des besoins de première nécessité. En plus, ils sont préparés à la vie civile à travers la mise en œuvre des activités d'orientation, telles que la guérison de

KENYA

L'impact de la prolifération des petites armes

Le Kenya est exposé à une situation résultant du non contrôle de la prolifération des petites armes. Le stock d'arme ainsi que le changement d'alignement en Somalie et en Ethiopie ont abouti à un surplus d'armes circulant dans la région. La porosité des frontières a permis la circulation des armes provenant des milieux de conflits du sud du Soudan, du Nord-Est de l'Ouganda, de l'Ethiopie, des régions des Grands Lacs et de la Somalie pendant que de nouveaux approvisionnements arrivent dans la région par les aéroports et les ports maritimes non sécurisés. Les armes fournies aux Réserves de la police kenyane (KPR) par le gouvernement, constituent une autre source d'armes au Kenya. Ces armes seraient utilisées dans les régions pastorales pour le vol des bétails et de l'escroquerie.

L'impact de ces activités d'agression criminelle au Kenya a retardé le développement, limiter la liberté de mouvement particulièrement dans les endroits isolés et a réduit les activités économiques.

Le Kenya se mobilise pour éliminer la pauvreté, en rapport avec les initiatives internationales courantes, mais la présence et la disponibilité des petites armes y constituent un obstacle. Par exemple, la plupart des affaires à Nairobi et dans d'autres zones urbaines prennent fin à la tombée de la nuit pour peur d'attaques et le tourisme est entravé par le banditisme - l'agriculture n'est pas épargnée- non plus.

Les conflits dans la fissure du nord et dans les régions de la rivière Tana ont obligé les marakwets et les pokonos à abandonner leur terre fertile pour chercher refuge dans les endroits plus ou moins arides et par conséquent ont perdu leurs moyens d'existence.

Cependant tout n'est pas perdu. Le gouvernement kenyan a pris des mesures pour mettre en œuvre la Déclaration de Nairobi avec l'intention de détruire publiquement les petites armes et armes légères récupérées et rendues, durant la deuxième anniversaire de la signature de la Déclaration de Nairobi en mars 2002.



DISARMAMENT & DEMOBILISATION IN ALL DISTRICTS**

District	RUF	CDF	Others	Total
Bo	17	3755	0	3772
Bombali	4049	110	20	4179
Bonthe	0	1246	0	1246
Western Area	155	1972	163	2290
Kailahun	6115	1694	40	7849
Kenema	1660	3048	30	4738
Kolnadugu	317	1205	30	1552
Kono	3730	2255	38	6023
Moyamba	1	2938	0	2939
Port Loko/Kambia	1680	5595	126	7401
Pujehi	0	2962	0	2962
Tonkolli	1543	1271	16	2830
Grand Total	19267	28051	463	47781

**Based on actual forms received from UNAMSIL and processed by the ES-NCDDR (as at 18/02/02)

leurs traumatismes et d'assistance psychosociale, des séminaires d'information, de sensibilisation et du civisme. Ils sont pourvus d'indemnités provisoires (qualifiées plus tard d'aides à la réinsertion)

Pour les soutenir durant les trois premiers mois, dans leurs endroits de relocalisation choisis. Les anciens combattants étaient finalement transportés dans leurs communautés locales respectives ou ils sont pourvus d'aides à la réintégration.

Vers le 5 janvier 2002, le désarmement et la démobilisation d'environ 48 000 anciens combattants ont été exécutés avec succès. Ceci s'est terminé avec une destruction symbolique de presque 3000 armes

au 18 janvier 2002 à Lungi Town, lors d'une cérémonie organisée pour masquer la fin de la guerre en SIERRA LEONE. La réintégration sociale et économique des anciens combattants en cours est actuellement le défi capital pour le gouvernement et pour tous les principaux protagonistes après cette phase de désarmement.

En reconnaissance du fait que toutes les armes ne sont pas retirées du système durant le programme du DDR, la police Sierra Léonéenne (SLP), organise un programme communautaire de collecte et de destruction des armes (CACD). La police Sierra Léonéenne (SLP), recyclée, re-équipée, et restructurée ont donné au public,

confiance à travers des stratégies communautaires du maintien de l'ordre. Par conséquent, les gens soumettent volontairement leurs armes aux centres du CACD dont la permanence est assurée par la police. Au total, 7951 armes et 3.826 cartouches y compris les grenades à main et les RPG, ont déjà été récupérés durant la campagne menée par le SLP.

LES ARMES ET MUNITIONS RECUPERÉES DANS TOUS LES DISTRICTS

Tipo	Total
Armes à main	7,785
Armes d'assaut	17,180
Armes de groupe	1,036
Munition	935,495

L'application du protocole d'armes à feu du SADC

La question de la prolifération des petites armes a été pendant longtemps à l'ordre du jour des gouvernements en Afrique australe et a été plus récemment conclue par la signature du protocole Sud africain du développement communautaire sur le contrôle des armes à feu, munitions et d'autres matériels pareils en août 2001.

Le protocole réaffirme que les priorités à tenir compte sont d'éviter, de combattre et d'éliminer la fabrication illégale des armes à feu, les munitions et d'autres accessoires, leur accumulation excessive et déstabilisante, la possession et l'usage d'armes à feu, à cause de leurs liens notamment avec le trafic de drogue, le terrorisme, le crime transnational organisé, le

mercénariat et d'autres violentes activités criminelles.

Le protocole met le point sur le développement de la coopération sous régional et la coordination sur:

- les mesures législatives
- la destruction des armes confisquées et non autorisées
- amélioration de la capacité opérationnelle
- le contrôle sur la possession civile des armes à feu
- la destruction des armes à feu de l'Etat
- notation et enregistrement des faits
- la remise volontaire des armes à feu
- l'assistance mutuelle légale
- la coopération dans l'application de la loi

- la transparence et l'échange des informations
- les programmes d'éducation au public et de sensibilisation

jusqu'à présent, deux pays ont ratifié le protocole, mais les autres pays ont promis de le faire avant la prochaine Assemblée Générale de SARPCCO qui aura lieu en 2002.

Puisque la région du SADC se dirige vers l'application du protocole, les domaines clés qui ont besoin d'être adressés incluent la comparaison de la législation actuelle afin d'incorporer les éléments composants qui en ont découlé, l'amélioration et le renforcement de la capacité opérationnelle du service chargé d'appliquer la loi.

L'intervention de la police

L'escalade des activités criminelles et transfrontalières en Afrique australe a conduit les chefs régionaux de la police sud africaine envers la coopération en août 1995. Les douze pays membres sont l'Angola, le Botswana, le Lesotho, le Malawi, les îles Maurices, le Mozambique, la Namibie, l'Afrique du Sud, le Swaziland, la Tanzanie, la Zambie et le Zimbabwe.

Le trafic d'armes à feu a été pendant longtemps la priorité du SARPCCO en vue d'éliminer la criminalité, ainsi l'organisation a soutenu plusieurs opérations conjointes pour récupérer les armes. La plus importante, celle de «Opérations Rachel», par laquelle quelques 4000 petites armes et armes légères ainsi que 488000 cartouches et d'autres explosifs ont été récupérés et détruits. D'autres opérations incluent «Opération Midas» par laquelle 17 armes à feu ont été collectés, «Opération Atlantic», à travers laquelle 21 armes à feu étaient récupérés et enfin «Opération Sesami» dont 50 armes à feu ont été reprises. Ces opérations sont en cours et SARPCCO va continuer à faire de sa priorité la réduction du trafic d'armes à feu et leur usage dans la criminalité en Afrique australe.



Veuillez visiter le site web de l'OUA sur les armes de petit calibre à: www.small-arms.co.za et le site ISS mise à jour: www.iss.co.za

Contributors:

Sarah Meek
Al Shek Kamara
C R Payne
Eleanor Abrahams

Jan Kamenju
El Ghassim Wane
Gina Tholakhele

This newsletter is funded by the donors of the Arms Management Programme at the Institute for Security Studies.

For more information, please contact the ISS Arms Management Programme,
PO Box 1787, Brooklyn Square, Pretoria 0075.
Tel: +27 12 346 9500 Fax: +27 12 460 0998
email: general@iss.co.za



Comores: La gestion des armes en cours à Anjouan.

Entre décembre 2001 et février 2002, l'Organisation de l'Unité Africaine a envoyé une mission des observateurs aux Comores (OMIC) pour surveiller la récupération des armes dans l'Île d'Anjouan. La mission fait partie de l'application de l'accord-cadre, conclue en février 2001, pour la réconciliation aux Comores.

Durant la mission à Anjouan, les quatorze observateurs de l'Afrique du sud, des îles Maurice, de la Mozambique et du Togo ont travaillé avec la gendarmerie et la Force Comorienne de Défense pour assurer que les procédures sont mises en place afin de favoriser le stockage, la gestion et l'usage prudents des armes par la population civile et les forces gouvernementales sur l'île.

Les autorités d'Anjouan ont donné aux observateurs de l'OUA, les listes de toutes les armes reconnues être à la possession de la gendarmerie, des forces armées et de la population civile. Ces listes montrent au total 415 armes en circulation sur l'île, dont 346 (83%) ont été inspectées et récupérés durant la mission. D'autres armes ont été retenues par la gendarmerie et le personnel des forces armées et les autres ne pourraient pas être retrouvées.



La récupération des armes a été menée en deux phases. Dans la première phase, trois centres ont été construits pour la récupération des armes sur l'île. Les armes passent d'abord par ces centres de récupération pour être vérifiées contre le registre d'armes, puis envoyées dans l'un des trois dépôts d'armes sur l'île. Dans la deuxième phase du programme de récupération, les unités mobiles de récupération ont été utilisées pour aller chercher les armes chez les individus reconnus d'être en possession d'armes. En plus, ces armes sont vérifiées une nouvelle fois contre les listes disponibles avant de les envoyer pour être stocker.

La mission des observateurs a aussi reconnu le besoin d'assurer que la

gendarmerie et la force de défense ne gardaient pas d'armes, alors elle a effectué des inspections dans les 4 bases des forces de la défense et dans les 11 postes de gendarmerie sur l'île. Chaque officiel a reçu une arme et toute une série de munition. Cela demande dans quelques cas, la récupération d'armes supplémentaires de la part des officiers.

Les quatre dépôts d'armes sur l'île ont été contrôlés et des listes d'armes qu'ils contiennent établies. Pour assurer que les armes soient sécurisées, un système à double commande de clé a été mis en place.

Selon ce système (OMIC) garderait une clé pendant que la force de défense aussi garderait l'autre. La clé d'OMIC a été remise à la Force armée d'Anjouan lors d'une cérémonie publique en début février. Les recommandations principales de la mission d'observateurs étaient d'assurer que, les armes récupérées seraient sécurisées à long terme et que les armes obsolètes ou inappropriées à utiliser par les forces de défense soient détruites.

Les résultats de la mission d'observateurs sont plus importants que le nombre d'armes récupérées. La mission eut le soutien des officiels du gouvernement local/national et celui du public, par la promotion de la prise de conscience sur la disponibilité des armes sur l'île. Une autre composante clé de la mission était de créer des conditions favorables pour l'organisation des élections présidentielles en mars 2002. Après avoir réussi à diminuer le nombre d'armes en circulation, en renforçant les contrôles d'armes en possession du gouvernement, OMIC a joué un rôle important.